

et d'obtenir que la Chambre rende une décision en des termes qui, à notre sens, exposent le sujet aux députés de la manière qui exprime le mieux leur opinion.

Ce discours du trône nous est présenté à une époque où se déroulent des événements d'une importance extraordinaire. Or, examinons ce qui nous est dit en matière d'affaires internationales. Le voici, en propres termes:

Depuis la dernière session, des événements importants se sont déroulés sur le plan international. Les uns nous ont réjouis parce qu'ils diminuaient la tension sur certains points du globe, mais d'autres, malheureusement, ont eu l'effet opposé.

Voilà donc une déclaration claire, concise, formelle, qui s'imposera immédiatement à l'esprit des députés. Le discours se poursuit ainsi:

Mes ministres restent persuadés que, pour prévenir la guerre, il faut maintenir les moyens de défense des pays libres.

C'est bien exact; nous en avons exprimé la conviction. Le discours continue:

Une puissante organisation du Traité de l'Atlantique Nord et une protection suffisante pour notre continent sont, à leur avis, essentielles à la préservation de la paix et à la sécurité du Canada.

Puis on ajoute dans le discours du trône, ou, comme nous pourrions le dire à juste titre, dans la déclaration du Gouvernement, qu'il y a d'autres choses à considérer que les armes dans le maintien de la sécurité et il est question de favoriser l'amitié et du rôle que nous pouvons jouer dans l'extension de cette amitié avec d'autres pays.

Monsieur l'Orateur, même les efforts les plus louables de concision doivent s'être heurtés à des difficultés dans l'élaboration d'une déclaration aussi dénuée de sens en ces jours troublés. Nous visons à une période où l'histoire de toute l'humanité est orientée par des événements d'une importance si contraignante que la décision du Gouvernement actuel, ses programmes et l'attitude qu'on nous demande d'appuyer doivent certes figurer au premier rang des questions qui nous seront soumises. La politique étrangère, en vertu de notre tradition historique, exige sans doute des consultations et des décisions conditionnelles qui doivent de temps à autre être prises sur-le-champ par les représentants ministériels et diplomatiques de n'importe quel gouvernement. Mais, en fin de compte, sous notre régime, l'ultime responsabilité revient au Parlement. Vu qu'on nous dit si peu de choses dans le discours du trône, il nous serait difficile de savoir sur quel aspect de la politique étrangère nous devrions formuler des observations s'il nous fallait en faire au cours du présent débat.

Pour cette raison, monsieur l'Orateur, j'invite le premier ministre à permettre bientôt,

[L'hon. M. Drew.]

à titre de débat distinct sur une motion approuvée, une discussion cohérente et suivie des Affaires extérieures. L'adoption d'une telle ligne de conduite nous permettra d'avoir du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) un exposé complet des renseignements qu'il a recueillis au cours d'un voyage qui a été long et, je l'espère bien, fructueux. Nous pouvons aussi, sans interrompre la discussion, débattre certaines déclarations de politique qui n'ont pas été faites simplement lors de déclarations de principes mais qui ont paru dans certaines revues et autres publications et qui peuvent porter les habitants d'autres pays à se demander si ce sont là des décisions prises par le Parlement même.

Maintenant que les Chambres siègent, j'espère que nous aurons la chance d'y étudier ces questions afin que, non seulement chez nous mais aussi dans les pays qui nous sont associés dans la grande organisation dite de l'OTAN, on sache quelle est sur certains de ces sujets l'opinion exprimée par les représentants de la population canadienne. Vu l'abrégement du présent débat, d'après le nouveau Règlement, j'espère que nous aurons l'occasion de tenir un tel débat. Il n'est pas nécessaire qu'il dure longtemps, mais tous les députés, j'en suis sûr, l'accueilleraient avec joie. Bon nombre de députés pourraient ainsi exprimer sur des sujets importants certaines opinions qui, nous l'espérons, seraient utiles au Gouvernement. Si étroitement lié au débat sur l'Adresse que puisse être un débat de ce genre, il ne semble pas fournir aux députés une aussi belle occasion de concentrer l'attention sur ces sujets d'une telle importance. Il conviendrait particulièrement, je pense, que cette discussion ait lieu avant le passage à Ottawa, en février, du premier ministre britannique et de son secrétaire d'État. Inutile sans doute de dire qu'il n'est personne ici qui ne se réjouisse d'accueillir pour la première fois chez nous sir Anthony Eden dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Il serait bon, il me semble, qu'au moment d'engager avec lui ces pourparlers, le gouvernement ait pu préalablement bénéficier d'un examen, par la Chambre, des Affaires étrangères. Il n'est pas impossible, en effet, qu'on y soulève des questions nouvelles qui n'ont pas encore été évoquées.

Passons maintenant à la première question qui figure dans le discours du trône après la mention qui y est faite des affaires étrangères et de la constitution de certaines commissions. Il n'est personne qui, se trouvant à l'étranger, très loin, en lisant le discours du trône, ne doive en conclure que la situation de notre pays est aujourd'hui tellement favorable que l'intervention de l'État, dans quelque domaine